

CANADA

COUR D'APPEL

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE [MONTRÉAL OU
QUÉBEC]

[INDIQUER VOTRE NOM]

N°: [indiquer le numéro de dossier en
appel]

PARTIE APPELANTE - [indiquer votre
position en première instance]

N°: [indiquer le numéro de dossier en
première instance]

c.

[INDIQUER LE NOM DE VOTRE
ADVERSAIRE]

PARTIE INTIMÉE - [indiquer la position
de votre adversaire en première
instance]

ACTE DE DÉSISTEMENT
(Article 213 et 378 C.p.c.)

Partie appelante

Daté du [date de l'acte]

La partie appelante, se représentant personnellement en cette instance, se désiste de [sa Requête pour permission d'appeler et/ou Déclaration d'appel] déposée le [date du dépôt de la Requête pour permission d'appeler/Déclaration d'appel], dans le présent dossier.

le [indiquer la date où est signé l'acte de désistement], à [nom de la ville]

[Votre signature]

[Votre nom]

Partie appelante

[Votre adresse]

[Votre numéro de téléphone]

[Votre numéro de télécopieur, le cas échéant]

[Votre adresse électronique, le cas échéant]

[ou]

La partie appelante, par l'entremise de son procureur soussigné, [nom du procureur], se désiste de [sa Requête pour permission d'appeler et/ou Déclaration d'appel] déposée le

[date du dépôt de la Requête pour permission d'appeler/Déclaration d'appel], dans le présent dossier.

le [indiquer la date où est signé l'acte], à [nom de la ville]

[signature du procureur]

[nom du procureur]

PROCUREUR DE LA PARTIE APPELANTE

[Son adresse]

[Son numéro de téléphone]

[Son numéro de télécopieur]

[Son adresse électronique]

Le greffier de la Cour d'appel doit être avisé sans délai du désistement (art. 38 du Règlement de procédure civile de la Cour d'appel).

L'acte de désistement doit être notifié aux autres parties et déposé au greffe de la Cour d'appel avec la preuve de la notification (art. 107 et 213 du Code de procédure civile).

AVERTISSEMENT : CE MODÈLE NE DISPENSE PAS DE LA LECTURE DES LOIS ET RÈGLEMENTS APPLICABLES. POUR PLUS D'INFORMATIONS, CONSULTEZ L'AIDE-MÉMOIRE EN MATIÈRE CIVILE ET LA FOIRE AUX QUESTIONS.